



AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

PROJET

Bureau municipal de Grosses-Roches, 100, route 132 ouest Grosses-Roches (Québec), G0J 1K0

Bureau municipal de Grosses-Roches, 100, route 132 ouest Grosses-Roches (Québec), G0J 1K0

Projet : 2023-026

PROPRIÉTAIRE

Municipalité de Grosses-Roches, 122, rue de la Mer, case postale 69, Grosses-Roches (Québec) G0J 1K0

ARCHITECTE

RIVE architecture, 140, rue St-Germain ouest, bureau 201 Rimouski (Québec) G5L 4B5

INGÉNIEUR

TETRA TECH 180 rue des Gouverneurs, bureau 001, Rimouski (Québec), G5L 8G1

La **Municipalité de Grosses-Roches**, propriétaire, demande des soumissions pour des travaux de construction du « **Bureau municipal de Grosses-Roches** ». Les documents d'appel d'offres et autres renseignements pourront être obtenus auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO), à l'adresse suivante : <http://www.seao.ca>. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme. La responsabilité de la Municipalité de Grosses-Roches n'est aucunement engagée du fait que les avis ou documents quelconques véhiculés par système électronique contiennent quelque erreur ou omission que ce soit. Par conséquent, tout soumissionnaire doit s'assurer d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Le projet consiste à l'agrandissement du garage municipal pour y loger le nouveau bureau municipal de la municipalité de Grosses-Roches. La structure du nouveau bâtiment sera en bois et aura un étage sans sous-sol. La superficie de l'agrandissement sera de ± 116 m².

Il y aura des travaux mineurs à réaliser dans le bâtiment existant, autant à l'intérieur qu'au niveau de l'enveloppe extérieure.

Il n'y a aucune visite officielle de prévue durant l'appel d'offres, toutefois, il est fortement recommandé aux soumissionnaires d'aller constater sur place l'étendue des travaux, l'environnement limitrophe, etc. Contacter Mme Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, au 418-560-6764 afin de prendre rendez-vous.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées, seront adressées à la Municipalité de Grosses-Roches, à l'attention de Mme Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, et devront être identifiées « **Soumission pour travaux de construction : Bureau municipal de Grosses-Roches** ». Elles seront reçues à son bureau, à l'adresse indiquée ci-dessous, **jusqu'à 11h00**, heure en vigueur localement, le **12 mars 2024**, pour être ouvertes publiquement, au même endroit, le même jour et à la même heure.

Municipalité de Grosses-Roches

A/S Mme Linda Imbeault, Directrice Générales et greffière-trésorière

122, rue de la Mer, case postale 69,
Grosses-Roches (Québec)
G0J 1K0

Comme l'espace du bureau municipal existant est restreint, si la quantité de soumissionnaires présents le justifie, l'ouverture des soumissions aura lieu au garage municipal, situé à l'emplacement prévu des travaux visés par le présent appel d'offres, dans les minutes suivants le dépôt.

Les travaux devraient débiter au début juin 2024 pour se terminer au plus tard en mai 2025.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10% du montant total de la soumission excluant toutes les taxes applicables à l'ordre de "La municipalité de Grosses-Roches", sous forme d'un cautionnement de soumission émis par une institution financière qui est un assureur détenant un permis émis conformément à la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement, une société de fiducie titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (L.R.Q., c. S-29.01), une coopérative de services financiers visée par la Loi sur les coopératives de services financiers (L.R.Q., c. C-67.3) ou une banque au sens de la Loi sur les banques (L.C., 1991, c. 46), sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Ces garanties devront être sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspondant à 50 % du prix du contrat.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

La responsabilité du propriétaire n'est aucunement engagée du fait que les avis ou documents quelconques véhiculés par système électronique contiennent quelque erreur ou omission que ce soit. Par conséquent, tout soumissionnaire doit s'assurer d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Toutes les soumissions devront être faites conformément à toute la réglementation pertinente s'appliquant aux contrats des municipalités.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Linda Imbeault

Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Grosses-Roches
2024-02-05